

Club d'escalade VERTICAL' GRIMPE

Fiche d'inscription 2019-2020
(Un bulletin par famille)

1. Personnes à inscrire _____

Nom	Prénom	Sexe (H/F)	Date naissance

2. Coordonnées _____

Adresse :	Tél. :
Email :	Tél. parents :

3. Assurances _____

Accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance FFME

Nous déclarons avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information saison 2019-2020

<https://www.ffme.fr/uploads/federation/documents/licence/2020-notice-assurance.pdf> ou en scannant le QR-Code ci-contre ->



3.1. Accepter les garanties de personnes et souscrire l'offre complète : **Base (déjà incluse)**

OU Base+ (+ 14 €) **OU** Base++ (+ 21 €)

Et éventuellement :

- Option ski de piste + 5 €
- Option slackline + 5 €
- Option Trail + 10 €
- Option VTT + 30 €

3.2. Souscrire des garanties individuelles complémentaires renforçant les garanties **Base** du contrat (indemnités journalières) :

- Option IJ1 + 18€
- Option IJ2 + 30€
- Option IJ3 + 35€

OU Refuser les garanties des personnes "atteinte corporelle, frais de recherches et de secours, assistance rapatriement".

Informations à remplir au verso ->

4. Autorisations

4.1. En cas d'accident nécessitant des soins ou une intervention médicale urgente

J'autorise / Je n'autorise pas l'Association VERTICAL'GRIMPE à transporter ou faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche afin que ces soins lui soient administrés.

4.2. Règlement intérieur

Nous déclarons avoir pris connaissance et **accepter le règlement intérieur** de VERTICAL'GRIMPE qui définit notamment les INDISPENSABLES OBLIGATIONS SPORTIVES ET ASSOCIATIVES, ainsi que les CONDITIONS D'ACCÈS à la SAE (Structure Artificielle d'Escalade).

http://www.verticalgrimpe.fr/IMG/pdf/reglement_interieur_verticalgrimpe_sept2019.pdf ou en scannant le QR-code ci-contre ->



4.3. Droit à l'image

J'autorise / Je n'autorise pas la publication, sur le site Internet ou la page Facebook de VERTICAL'GRIMPE, de photos nous représentant, qui pourraient être prises au cours des différentes activités (compétitions, sorties Fontainebleau, salles voisines, falaise...) de l'association. Nous nous engageons à signaler aux responsables de VERTICAL'GRIMPE toute erreur sur ce point.

5. Cotisations

Adulte nouveau membre	250 euros X	=	€
Adulte ancien membre*	220 euros X	=	€
École d'escalade** (2004 – 2012)	230 euros X	=	€
Réduction pour 3 membres de la même famille	- 20 euros X	= -	€
Options d'assurance le cas échéant (Voir 3. Assurances)		=	€
	TOTAL	=	€

Fait à le

* Membre signifie avoir été inscrit l'année précédente et participer à la vie et au fonctionnement du club (assemblées, sorties, ouverture des voies...)

** Sous réserve, retour de possibilité sous quinzaine

6. Pièces à fournir avant la séance

- 1 photo par membre
- Ce bulletin d'inscription rempli, daté et signé
- Le règlement de la cotisation
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports de la FFME

<https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/certificat-medical-type.pdf> ou en scannant le QR-code ci-contre ->



Paiement : € espèces chèque n° ET n° Banque :